



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement

Question au Gouvernement n° 2015

Texte de la question

LOGEMENT DES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Michel Zumkeller, pour le groupe UMP.

M. Michel Zumkeller. Monsieur le secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes, l'accès au logement des jeunes apprentis et des jeunes en situation d'insertion professionnelle pose des difficultés particulières. Il est rarement direct, et souvent précédé d'une étape durant laquelle le jeune est à la recherche d'un logement intermédiaire constituant une passerelle vers une résidence plus durable, une fois l'emploi trouvé.

Ce constat se vérifie particulièrement pour les apprentis, dont le centre de formation, l'entreprise et le domicile sont parfois éloignés. Les difficultés rencontrées par les jeunes pour se loger peuvent devenir un obstacle dans l'accomplissement du parcours professionnel.

C'est pourquoi il est important de mettre l'accent sur le développement de ces logements passerelles, qui permettent aux jeunes d'acquérir l'autonomie nécessaire à l'entrée dans la vie professionnelle. On évalue aujourd'hui à 80 000 sur cinq ans et à 50 000 sur trois ans le besoin de logements pour ces jeunes.

Monsieur le secrétaire d'État, quelles actions comptez-vous mettre en oeuvre pour apporter une réponse concrète à ce problème ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Laurent Hénart, secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes. Monsieur le député du Territoire de Belfort, vous posez la question de ce qu'on appelle le logement passerelle, c'est-à-dire le premier logement de jeunes entre 16 et 25 ans qui quittent le domicile familial.

Sur les 150 000 jeunes qui sortent de l'école sans diplôme, un sur dix est en situation d'impasse en ce qui concerne le premier logement. C'est une question douloureuse pour les jeunes sans emploi et difficile pour les jeunes en apprentissage, qui doivent jongler avec deux, voire trois lieux différents : le centre de formation, l'entreprise et, le cas échéant, le domicile familial.

Dans le cadre du plan de cohésion sociale, le Premier ministre a souhaité que, en ce qui concerne le parcours des 800 000 jeunes que nous en voulons accompagner vers l'emploi en cinq ans, nous ne nous intéressions pas seulement aux problèmes d'emploi et de formation, mais aussi aux difficultés concrètes de la vie quotidienne, qui font obstacle à l'accès à l'emploi. Ainsi, le permis à un euro par jour traite de manière innovante de la question des transports et de la mobilité.

Les deux accords que nous avons signés, Marc-Philippe Daubresse et moi, il y a quelques jours, avec l'Union des foyers et services pour jeunes travailleurs, d'une part, et, d'autre part, la Société nationale de construction pour les travailleurs répond au besoin de logements passerelles.

Ces organismes de logement des 16-25 ans se sont engagés à débloquer en tout 40 000 logements supplémentaires sur trois ans, soit pour des jeunes en recherche d'emploi, soit pour des jeunes en apprentissage. Ces logements seront ouverts sans condition de ressources, puisque des dispositifs d'État garantiront l'accès à l'emploi et permettront à des jeunes, par le biais soit de leur mission locale, pour ceux qui sont en parcours d'insertion, soit de leur centre de formation d'apprentis, pour ceux qui sont en apprentissage, de résoudre le problème du premier logement.

C'est un premier exemple concret de mise en oeuvre combinée du plan de cohésion sociale, puisque, pour

permettre ce kit emploi-logement pour les jeunes, nous avons mêlé les programmes " insertion jeunes " et " logement ", en faisant bénéficier l'UFJT et la SONACOTRA des prêts bonifiés que Marc-Philippe Daubresse a instaurés depuis plusieurs mois. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2015

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 mars 2005